

Descente aux enfers du Prds

Qui donnera le coup de grâce?

La descente aux enfers du PRDS, l'ancien parti-Etat de Ould Taya, ne finit pas de se prolonger. Confronté à une série de plaintes déposées devant la justice par certains de ses éléments qui se disent réformateurs, le PRDS a d'abord vu les décisions de son dernier congrès annulées, avant de faire l'objet d'une mesure de saisie de tous ses biens. Tout cela au moment où de sérieuses lézardes commencent à apparaître dans son mur, sérieusement secoué par le départ de son fondateur le 3 août dernier.

Lorsqu'à quelques heures de la tenue de son Conseil national, qui devait élire les instances du parti, prévue le vendredi 28 octobre, une ordonnance du président de la Chambre administrative du tribunal de Nouakchott suspend la réunion et annule les décisions de son dernier congrès. Les responsables du parti n'en croyaient pas leurs oreilles. C'était comme si le ciel leur était tombé sur la tête, raconte un témoin.

Habitué pendant 15 ans à faire ce

qu'ils voulaient et à ne pas tenir compte des opinions divergentes, ils avaient mal apprécié l'ampleur de la fronde occasionnée par les dernières décisions du congrès, et qui ont créé au parti en trois jours plus de problèmes qu'il n'en a eus en une décennie et demie d'existence. Les contestataires, qui considèrent que le congrès a permis aux conservateurs de faire une OPA sur le parti, n'ont pas cherché loin pour retourner la

Suite en page 3

Suite de la Une

feuille: la convocation des anciens parlementaires pour assister au congrès alors qu'ils ont perdu leur étiquette. Le président de la Chambre administrative, qui a hérité de la plainte, ne se fait pas prier pour prendre une ordonnance et renvoyer la vieille garde à ses chers calculs politiques. Passé le premier moment de stupeur, le parti décide d'aller à la confrontation sur le terrain de la justice.

Et pour contourner le magistrat, auteur de l'ordonnance, il a préféré alléger la procédure et aller en appel au lieu de demander la rétractation. Une demande que le juge allait sans doute rejeter, selon les avocats du parti. Les plaignants bénéficiaient du coup d'une semaine pour répondre. Leur mémoire a été déposé ce mardi (8 novembre) au greffe qui le transmettra au Procureur général près la Cour d'appel pour avis. Le président de la Cour d'appel convoquera alors la Chambre du conseil probablement dans une semaine pour écouter les deux parties et mettre l'affaire en délibéré. Si la Cour déclare la chambre administrative compétente pour statuer sur l'affaire, le PRDS fera un pourvoi en cassation devant la Cour suprême. Et si elle la disqualifie, c'est l'autre partie qui le fera. Une longue bataille de procédure qui ne s'arrêtera pas, même après la décision de la Cour Suprême. Car les contestataires iront cette fois devant la Chambre civile pour déposer leur plainte.

Expectative

Le PRDS n'est donc pas au bout de ses peines. En plus de la première procédure, une autre, sur la saisie conservatoire des biens, meubles et immeubles du parti, consécutive à une autre plainte, suit actuellement son cours. L'huissier chargé de son exécution l'a transmise ce mardi au parquet qui doit lui donner main forte pour la mener à bien.

Après cette cascade de plaintes, le découragement et la démobilisation gagnent progressivement les rangs de cette formation politique qui est apparue au grand jour plus que jamais hétérogène. Certains de ses pans sont en train de se disloquer. Plusieurs cadres sont déjà partis. Et même au Comité exécutif, ce n'est plus l'union sacrée. Boydiel n'arrête plus de pester contre ses camarades dont les insuffisances et l'amateurisme politique sont désormais criants. Et Boullah, le capitaine d'un radeau à la dérive, essaie de convaincre ceux qui prennent encore la peine de l'écouter de la nécessité d'organiser un nouveau congrès. Une manœuvre qui risque de lui être fatale. L'un des contestataires, Daha Ould Teiss, souligne dans ce cadre que "si on convoque un nouveau congrès, on reconnaît qu'on a fait des erreurs et donc le bien fondé de la plainte. En plus il y a un autre problème. Le congrès du 21 octobre a été convoqué dans les normes par Ould Taya avant le 3 août. Et pour qu'il y ait un nouveau

congrès, il faut qu'il soit convoqué par l'ancien conseil national, lequel ne peut avoir lieu que sous la présidence de Ould Taya". Un cercle vicieux en somme.

Les responsables auront-ils les reins solides pour supporter une série d'épreuves qui ne fait que commencer? La base, habituée jusqu'à présent à recevoir les subsides octroyées par les notables et les mauvais gestionnaires en quête de notoriété, continuera-t-elle à prêter une oreille attentive à un parti moribond? En fait, personne n'est préparée à une longue traversée du désert et l'on assistera dans les jours qui viennent à de profonds déchirements. Dans un premier temps, de nombreux petits partis vont se former. On vivra probablement une expérience à la béninoise où plus de cent partis se sont formés la première année de la démocratie avant de disparaître progressivement. Il ne restera alors dans le meilleur des cas que trois blocs: les conservateurs, les progressistes et les centristes, autour desquels graviteront les hommes politiques et les partis qui survivront.

On aura alors une scène politique débarrassée de certaines tares congénitales comme le clientélisme et le tribalisme. "La base était accrochée au pouvoir. Maintenant que ce pouvoir a disparu, elle veut à présent écouter d'autres sons de cloche", note ce politologue.

AHMED O. CHEIKH